

Le secteur culturel souffre et réagit

Smart a débloqué, sur fonds propres, une enveloppe pour indemniser ses membres touchés par les conséquences des mesures de sécurité. L'ASBL lance un appel à l'aide à l'Etat.

MELANIE NOIRET

On le sait, de nombreux secteurs de la vie bruxelloise se sont vus contraints à d'importants ralentissements de leurs activités suite aux mesures de sécurité de niveau 4 instaurées depuis une semaine dans la ville en guise de réponse aux risques d'attentats tels ceux vécus à Paris le 13 novembre dernier. Parmi les secteurs touchés, outre l'horeca, l'hôtellerie et les commerces, le secteur culturel a particulièrement trinqué. La plupart des concerts et autres manifestations culturelles ont été tout bonnement annulés. Ces fermetures en cascade ont évidemment eu un impact important sur ceux qui y travaillent, autrement dit les artistes mais aussi les guides dans les musées qui, selon leur domaine, ont vu leurs contrats annulés. Mais en Belgique, qui dit artistes, dit SMart. Cette ASBL gère leurs contrats et les protège. Face à cette accumulation d'annulations, c'est sous les auspices de cette mission que la société a lancé ce vendredi un appel aux pouvoirs publics pour la création d'un fonds d'indemnisation à destination de ses membres touchés par ces pertes inopinées de revenus.

«Toutes les heures, depuis lundi matin, nous recevons des appels de prestataires qui nous avertissent de l'annulation de leurs contrats, pour la semaine écoulée, mais aussi pour la semaine prochaine. Face à cette crise, nous avons réagi solidairement le plus vite possible. Cette rapidité est cruciale car ces personnes sont souvent des intermittents, avec un statut précaire.

L'argent de ces prestations, ils en ont besoin pour payer leur loyer, pour manger. Ils ne peuvent pas juste attendre et laisser couler», explique l'administrateur délégué de Smart, Sandrino Graceffa. *Ils vivent une double peine. Ils ont un statut précaire et en plus, ils ne bénéficient pas du chômage partiel octroyé par l'Onem.»* Difficile, à l'heure actuelle, de déterminer le nombre de personnes touchées. *«C'est un flux tendu!»* explique Sandrino Graceffa.

Afin de pallier ces pertes de revenus, Smart a débloqué sur ses fonds propres une enveloppe qui permettra d'indemniser les membres touchés qui en feront la demande. *«Depuis vendredi, un formulaire est disponible en ligne sur notre site web. Une commission se réunira dès lundi matin pour étudier chaque demande d'indemnisation suite à une annulation due aux mesures de sécurité.»* Quant au montant de cette enveloppe, il est encore indéterminé: *«Nous faisons appel aujourd'hui aux pouvoirs publics pour nous aider. Le niveau des indemnisations dépendra de leur implication. Nous avons une base, mais qui ne garantit absolument pas une indemnisation complète. Selon l'apport des instances publiques concernées, nous serons en mesure de définir le pourcentage accordé aux prestataires. Cela peut être 30%, 40%, ou la totalité selon le nombre de demandes. Tout dépend donc de la réponse que nous recevrons, nous l'espérons du moins, durant le week-end. En tout cas, nous, nous prenons le risque pour nos affiliés, conclut Sandrino Graceffa. Nous attendons que dans ce cas particulier au moins ces travailleurs intermittents et précaires soient pris en compte au plus haut niveau politique!»*

INVESTISSEMENT PLUS DE SÉCURITÉ DANS LES MUSÉES

Les directeurs des **grands musées fédéraux** ont décidé de rouvrir leurs institutions selon un calendrier qui court du **samedi 28 novembre** au **jeudi 3 décembre**. Dans un communiqué, les directeurs disent avoir pris cette décision après avoir investi dans des **moyens de sécurité supplémentaires** en mobilisant leurs fonds propres. Et ce dans l'attente d'un **support financier structurel du gouvernement qui sera examiné vendredi prochain** à la demande de la secrétaire d'Etat à la Politique scientifique. Selon le communiqué, seul ce support structurel permettrait de pérenniser cette sécurité renforcée, gage d'un retour à la sérénité.

Smart a lancé vendredi un appel aux pouvoirs publics pour la création d'un fonds d'indemnisation.